

**2010/2392 - Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'Association Interfel** (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat) (BMO du 03/05/2010, p. ?)

Rapporteur : Mme GOUZOU-TESTUD Guylaine

(POUR BMO)

(Adopté.)